



PLAN DES MESURES D'URGENCE

FICHE AIDE-MÉMOIRE

QUOI FAIRE PENDANT UNE ÉVACUATION COMME CITOYEN?

(Hyperliens fonctionnels, vous n'avez qu'à cliquer pour une consultation)

Source : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre>



Évacuez votre domicile

Si les autorités l'exigent ou si vous sentez que votre sécurité est compromise, [évacuez votre domicile](#).

Si les autorités vous demandent au contraire de rester dans votre domicile et de vous [mettre à l'abri](#), respectez cette consigne.

Si vous évacuez votre domicile, pensez à emporter :

- votre [trousse d'urgence](#);
- les médicaments et les ordonnances de chacun des membres de votre famille;
- tout ce qui est nécessaire au bien-être des jeunes enfants (*couches, biberons, jouets, etc.*);
- le matériel dont votre animal d'assistance ou de compagnie a besoin (*nourriture, laisse, etc.*);
- les documents d'identité de chaque occupant du domicile (*carte d'assurance maladie, permis de conduire, etc.*).

Assurez-vous de verrouiller les portes de votre domicile avant de le quitter. Déposez une note dans votre boîte aux lettres pour faire connaître le moment de votre départ et le lieu de votre destination. Si vous n'avez pas de boîte aux lettres, informez votre municipalité de l'endroit où vous trouverez refuge.



Si les autorités vous demandent d'évacuer votre domicile, des services de soutien seront offerts. Votre municipalité mettra notamment en place un [centre de services aux personnes sinistrées](#). Vous devrez vous y inscrire ou faire connaître votre lieu de résidence temporaire (*par exemple, dans la famille, chez des amis ou des voisins*).

Si des proches, des voisins ou des collègues ont des besoins particuliers, offrez-leur votre aide.

Si vous devez évacuer votre domicile de toute urgence en présence d'une menace immédiate, gardez votre calme. Rassemblez les occupants et sortez un à un par une issue sécuritaire bien dégagée. Ne perdez pas de temps à récupérer des effets personnels ou des objets de valeur. Refermez les portes derrière vous. Une fois dehors, vérifiez que personne ne manque à l'appel et dirigez-vous vers un abri sûr ou vers le point de ralliement prévu dans votre plan d'urgence. Signalez-vous auprès des services d'urgence. Tenez vos proches informés de votre situation, de préférence par messages textes, par courriels ou par messages dans les médias sociaux pour ne pas engorger les lignes téléphoniques.

Bien que difficile à prendre, la décision d'évacuer votre domicile vous protège de dangers sous-estimés et vous permet de bénéficier de services d'aide et de réconfort inaccessibles autrement.



Évacuez un lieu public

En cas d'évacuation d'un lieu public, respectez les instructions du personnel ou des autorités afin que l'évacuation se fasse en toute sécurité et dans le bon ordre. On vous indiquera où vous diriger, où vous rassembler et quoi emporter.



Autre lien utile

- [Matériel d'information](#) – Gouvernement du Québec

